

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2021

Le 19 juillet 2021,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la salle polyvalente, sous la présidence de **MME Daisy DESLANDES**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Daisy DESLANDES, Martine GERBER, Laurence ROCHAS, Marion LIPAROTI**
MM. : Philippe CAPRON, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD

Antonio DA COSTA donne pouvoir à **Martine GERBER**
Snezana MALBRANQUE donne pouvoir à **Daisy DESLANDES**
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 14 juin 2021. Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION PORTANT SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Suite à la publication de l'article 1383 du Code Général des Impôts, les communes ont été appelées à délibérer sur le taux d'exonération applicable aux constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

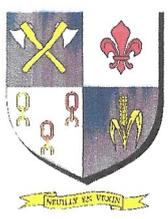
La commune propose un taux de 40% de la base imposable.
Après lecture de la délibération, le conseil a accepté à l'unanimité l'application de ce taux.

Délibération 2021-16

3) AUGMENTATION DES TARIFS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE BREANÇON

Nous accueillons M. Gilles MOLLAND – Maire et M. Christian VAN ISACKER, 2nd adjoint de la commune de Bréançon.

Ils nous expliquent leur problématique financière d'écart entre leurs coûts de fonctionnement réels et la participation actuelle des communes. Nous argumentons que cette situation n'est pas de notre fait, et que nous sommes également pénalisés par la perte de notre école, due au comportement de l'équipe précédente de Bréançon.



2021-16

Actuellement ils ont 4 classes doubles niveau et 85 élèves dont 17 de Neuilly en Vexin.

La somme payée par enfant actuellement est celle définie par l'Union des Maires. Ils nous demandent une augmentation de 31% par enfant, ce qui représenterait pour notre commune une hausse de 2.398€ dès la prochaine rentrée scolaire.

Nous avons proposé en janvier 2021 de prendre en charge la somme de 40€ représentant des frais d'achat de matériel scolaire, soit un coût supplémentaire pour notre commune de 680 €.

Compte tenu de nos discussions, ils proposent désormais de réduire à 20%, donc un montant de 1.885€.

Après avoir exposé les arguments de nos deux communes, nous avons finalement proposé de conserver le tarif actuel, mais d'octroyer à la commune de Bréançon une participation exceptionnelle de 1.000€ pour la rentrée 2021.

Cette participation restant exceptionnelle, une révision sera envisageable pour la rentrée 2022 après une nouvelle rencontre, et une étude des frais et avancées des économies que la commune de Bréançon envisage sur sa gestion, après réalisation des travaux nécessaires. Cette discussion pourra se faire dans le cadre d'une commission qui se réunirait une à deux fois l'an, et au cours de laquelle seraient présentées les finances de l'école.

M. Molland indique qu'il doit en référer à son conseil municipal qui pourrait envisager d'augmenter le prix de la cantine pour les enfants de Neuilly s'il considère que notre participation n'est pas suffisante.

Or, nous lui avons précisé que notre proposition de participation exceptionnelle n'était valable que si les prix de la cantine restent identiques pour l'ensemble des élèves quel que soit leur provenance (enfants de Bréançon ou extérieur comme Neuilly-en-Vexin).

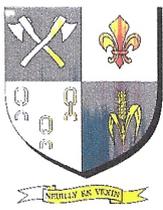
4) ENTRETIEN DE LA MAIRIE ET DES CHEMINS

Nous avons actuellement un contrat en cours avec la sté JCL Services, que nous avons reçu en mairie. Pour des raisons d'éloignement avec son nouveau domicile, nous souhaitons d'un commun accord mettre fin à ce contrat.

Nous avons contacté deux autres sociétés : LH Services et AXEO Pro Services Marines.

Après étude des devis, le conseil a retenu la sté AXEO qui sera sollicitée dans les délais impartis par la loi pour la rupture du contrat précédent nous liant.

Des devis vont être demandés pour l'entretien de certains chemins.



5) ORGANISATION DES FUTURES PERMANENCES ELECTORALES

Les dates des prochaines élections présidentielles sont 10 avril 2022 et 24 avril 2022.
La présence de tous les conseillers est requise.

6) ORGANISATION NOEL 2021

4 décembre 2021 : date retenue pour distribution des cadeaux aux enfants et aux anciens.
Installation des illuminations dans la semaine 47.

Voir pour location de la nacelle et main d'œuvre pour l'installation.

Réunion de la commission pour l'organisation du futur Noël le 21/09 à 19h30

Sous réserve des consignes actuelles concernant la pandémie Covid 19.

7) RENOVATION APPARTEMENT

Nous sommes dans l'attente des documents officiels d'accord de subvention de la part de la préfecture du Val d'Oise. La demande préalable de travaux a été déposée le 08 juillet 2021.

8) QUESTIONS DIVERSES

- Problème des haies non taillées rue clos rose présentant des problèmes de passage du camion du Smirtom.
- Rue clos rose : des pierres roulent sur la chaussée lorsque des véhicules accèdent chez eux par leur « rampe d'accès ». Le signaler aux propriétaires dans un premier temps ;

Prochain conseil 20 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Relevé des délibérations

- 2021-16 Délibération taxe foncière sur les propriétés bâties



2021-18

Etat de présence

Daisy DESLANDES

Marion LIPAROTI

Laurence ROCHAS

Philippe CAPRON

Michel JAMET

Jérôme OLIVIER

Martine GERBER

Snezana MALBRANQUE

Pouvoir à Daisy DESLANDES

Benoît COQUILLARD

Antonio DA COSTA

Pouvoir à Martine GERBER

Frédéric MARCHAND